

2014-1102
2014-04-02

[FRONT PANEL - FRENCH]

PULVÉRISATEUR À BRANCHEMENT RAPIDE

Maintenant avec action moussante. Vous permet de voir clairement l'endroit traité!

ORTHO®

**KILLEX® HERBICIDE PRÊT-À-L'EMPLOI II
POUR LA PELOUSE**

**USAGE DOMESTIQUE
À BASE D'EAU
SOLUTION**

CONTENU NET :
2 L

OU

CONTENU NET :
3 L

OU

CONTENU NET :
4 L

GARANTIE :

Avis de modification

~~2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)~~ 1,9 g e.a./L
~~Mécoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)~~ 1,05 g e.a./L
~~Dicamba (présent sous forme de sel de diméthylamine)~~ 0,18 ge.a./L

(tous présents sous forme de sel de diméthylamine)

N° D'ENR. : 28310
LOI P.A.

Contient du chlorure de 1(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azonia-adamantane à raison de 0,64 g/L à titre d'agent de conservation.

OU

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,19 g/L à titre d'agent de conservation.

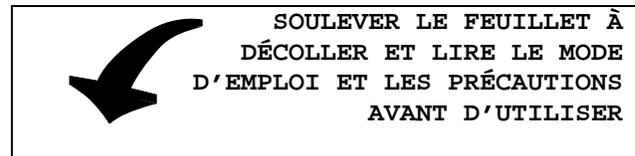
LIRE L'ÉTIQUETTE ET DÉCOLLER LE FEUILLET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
PROTÉGER DU GEL

Scotts Canada Ltée
2000 Argentia Road
Plaza #2, Suite 300
Mississauga, Ontario
L5N 1V8

1-800-668-5669

Fabriqué et imprimé aux É.-U.

[BACK PANEL - FRENCH]



MAINTENANT avec pulvérisateur à branchement rapide.

MODE D'EMPLOI ET D'ENTREPOSAGE DU PULVÉRISATEUR À BRANCHEMENT RAPIDE :

1. Tirer pour défaire le pulvérisateur à gâchette de la bouteille.
2. Tirer pour défaire le raccord de tuyau et la bobine de la manette du pulvérisateur à gâchette.
3. Insérer le raccord de tuyau dans le bec du bouchon jusqu'à l'obtention d'un déclic.
4. Faire sortir le bec par le haut.
5. Régler la buse de pulvérisation à STREAM, pour traiter les fissures et crevasses, ou à FOAM, qui marque les mauvaises herbes traitées et vous permet de voir facilement l'endroit traité.
6. Pointer la buse du pulvérisateur vers le centre des mauvaises herbes et pulvériser jusqu'à ce que la plante soit mouillée.
7. Entreposage : Après l'emploi, refermer le bec en le mettant à plat. Il n'est pas nécessaire de débrancher le pulvérisateur à gâchette. Fermer la buse du pulvérisateur. Remettre le pulvérisateur à gâchette à sa place sur la bouteille.

SUPPRIME PLUS DE 50 ESPÈCES DE MAUVAISES HERBES DE LA PELOUSE

POUR SUPPRIMER : Pissenlit, plantain, stellaire, trèfle, gaillet, lupuline, pâquerette vivace, patience crépue, prunelle vulgaire, lierre terrestre, renouée, herbe à poux, bourse-à-pasteur ainsi que 35 autres espèces de mauvaises herbes à feuilles larges.

MODE D'EMPLOI :

- Ce produit n'est efficace que lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes.
- NE PAS irriguer pendant 24 heures après le traitement. Des précipitations dans les 6 heures suivant le traitement en réduisent l'efficacité.
- Le produit agit en quelques jours et les mauvaises herbes meurent graduellement. La pelouse repousse au fur et à mesure que les mauvaises herbes disparaissent.
- Certaines mauvaises herbes peuvent prendre jusqu'à 4 semaines avant de mourir. Répéter le traitement 3 ou 4 semaines plus tard, au besoin.
- Ce produit est conçu pour le traitement localisé des mauvaises herbes sur les pelouses.
- NE PAS appliquer sur aucun plan d'eau.

- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Des plantes terrestres à feuilles larges désirables peuvent être endommagées par le contact avec le produit pulvérisé. NE PAS pulvériser directement les plantes ornementales, les arbres, les fruits, les légumes ou les racines exposées d'arbres et de plantes ornementales, et éviter la dérive de la pulvérisation vers ces éléments.
- Ce produit peut endommager l'agrostide.
- Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.
- Éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface à revêtement dur.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer près des semences, des engrais, des insecticides ni des fongicides. Protéger du gel. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit sec, et verrouillable. Garder le contenant hermétiquement fermé après l'emploi.

Vêtements de protection

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Précautions à prendre par l'opérateur

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Après le traitement, se laver à fond.
- Si le pesticide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier; bien laver la peau exposée et prendre une douche. Laver les vêtements contaminés séparément avant de les remettre.

Intervalle pour retourner sur le gazon :

- Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée.
- N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

Fréquence maximale d'application sur le gazon

- Deux applications par année et par site sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements localisés.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

NE PAS réutiliser le contenant vide . Emballer le contenant vide et le jeter aux ordures ménagères. Les produits inutilisés ou partiellement utilisés devraient être éliminés dans des sites d'élimination de déchets dangereux provinciaux ou municipaux désignés.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Renseignements sur les produits : 1-800-668-5669

Site Internet : www.scotts.ca

Garantie inconditionnelle de Scotts

Si vous, le consommateur, n'êtes pas satisfait de ce produit, pour une raison ou pour une autre, nous vous rembourserons votre argent. Envoyez simplement une preuve d'achat et nous posterons rapidement votre remboursement.

® utilisé en vertu de la licence accordée par Scotts Canada Ltée
© 2010 Scotts Canada Ltée. Droits mondiaux réservés.

Brevet canadien n° 2 178 002

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))